

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 31 janvier 2022, le règlement suivant :

**Règlement d'emprunt 1186-22 autorisant l'acquisition d'un  
balai de rue mécanique pour la Ville et décrétant  
un emprunt de 128 872 \$, remboursable en 7 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 mars 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 4<sup>e</sup> jour d'avril 2022

Céline LeBlanc  
Greffière